

AVIS AU PUBLIC

Morcellement

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 4 septembre 2026, le conseil communal a validé le morcellement suivant :

- Eschweiler, « in der Steil » et « Heisten », parcelles n° 289/3315, 290/3280 et 293/3281, inscrites au cadastre de la commune de Wiltz, section EC d'Eschweiler, par la délibération n°188/2026.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les plans du morcellement sont à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de la loi du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Wiltz, le 25 septembre 2026

Pour le collège échevinal,

Le Président,

Le Secrétaire,